



## Menacé par le chien du voisin

-----  
Par aloha

Bonjour,  
mon voisin n'est pas clôturé, je possède un droit de passage chez lui en bordure de son terrain. Il a un chien de 1,5 ans d'une quinzaine de kilos. Ce chien est un très bon gardien et viens assaillir les personnes qui veulent rentrer chez moi via le droit de passage.

J'ai des témoignages écrits et une video montrant les assauts du chien. Le chien a même mordu la botte d'un motard venu me visiter. Pour seule mesure, après une lettre recommandée, les propriétaires confinent le chien à l'intérieur de la maison le WE et aux heures de passages qu'ils ont constatées. Néanmoins lorsque quelqu'un passe à une heure non prévue, par exemple si ma fille de 15 ans n'a exceptionnellement pas cours l'après midi et rentre à 14h30 en semaine, il arrive de se retrouver face au chien. Est-ce que vous pensez la solution adoptée par le voisin satisfaisante? Comment obtenir une vraie solution de la part de mon voisin? Par ailleurs, lorsqu'ils sont dehors, le chien est libre sur le terrain, il vient alors nous faire face quelques secondes systématiquement, puis repart quand il est rappelé par ses maîtres. Les solutions actuelles, ne nous permettent pas de passer l'esprit libre, l'appréhension demeure.

Pour ma part je suis clôturé. J'ai un chien Setter qui s'est quelquefois échappé chez mon voisin car les enfants avaient laissé le portillon ouvert(5 à 10 fois en 5 ans). Mais en aucun cas mon chien aboie ni fais face aux personnes, c'est un chien de chasse qui ne fait que renifler.

En réponse à ma lettre, mon voisin ne s'est pas engagé clairement sur une solution, il a dit qu'il allait faire quelque chose et il m'a accusé de rentrer sur son terrain "sans raison". Je suis juste allé récupérer mon chien environ 5 fois. Dois je répondre à son accusation?

Merci d'avance.

-----  
Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement